

Affaires courantes

Je donne mon appui au secrétaire parlementaire. Il ne s'agit pas d'un projet de loi de crédits et nous avons une tradition qui donne de très bons résultats. Il s'agit d'un excellent projet de loi que tous les députés appuient.

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, j'interviens au nom du Nouveau Parti démocratique.

Tout d'abord, je tiens à dire que notre parti est d'accord avec le député de Gander—Grand Falls: le projet de loi S-9 est effectivement un projet de loi qui contraindra le Trésor à verser de grosses sommes rétroactivement à des contribuables, particulièrement à des gens qui sont déjà très riches.

On a donné à entendre que le Nouveau Parti démocratique appuyait le projet de loi S-9. Qu'il soit bien clair que ce projet de loi est injuste pour les contribuables. Le Nouveau Parti démocratique ne l'approuve pas. J'appuie le député de Gander—Grand Falls, qui suggère que vous déterminiez si le projet de loi est recevable.

• (1520)

M. John Nunziata (York—Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. J'ai devant moi une lettre du ministre des Finances concernant la même question soulevée par mon collègue de Gander—Grand Falls au sujet du coût présumé pour les contribuables du Canada. Le ministre des Finances évalue ce coût à 125 millions de dollars pour 1995-1996 et à 145 millions pour 1996-1997.

Ce ne sont pas de petites sommes. Cela coûte fort cher aux contribuables. Ce que veulent savoir les Canadiens ordinaires, c'est pourquoi ce projet de loi, s'il est si important, nous vient du Sénat du Canada, une chambre qui n'est pas élue. Depuis quand un groupe d'hommes et de femmes qui ne sont pas élus et qui siègent à quelques pas de notre assemblée élue peut-il présenter un projet de loi qui aura pour effet de coûter aux contribuables 125 millions de dollars cette année et 145 millions l'an prochain?

Moralement et légalement, ce droit devrait évidemment revenir au gouvernement. C'est le gouvernement qui doit déterminer la politique de l'État, et non les sénateurs non élus.

Je serai heureux d'appuyer le député qui a soulevé cette question. Si le gouvernement veut que cette mesure soit adoptée, et je crois qu'il veut effectivement cela, alors pourquoi faire entrer par la porte de derrière ce qu'il n'a pas le courage de faire entrer par la porte de devant?

Tâchons de tenir un débat honnête à la Chambre des communes. Que le gouvernement présente le projet de loi comme une initiative ministérielle. Discutons-en à l'étape de la deuxième lecture. Renvoyons-le au comité et ayons le courage, en tant que représentants élus, d'appeler un chat un chat.

Dans sa lettre, le ministre lui-même en parle comme d'une dépense et ce doit bien en être une puisque cette mesure va coûter près de 300 millions de dollars sur deux ans à vous et à moi ainsi qu'aux autres contribuables.

Le Président: En règle générale, je ne veux pas qu'on amorce un débat sur un rappel au Règlement. Le secrétaire parlementaire a déjà pris la parole. Je prends bonne note des interventions qui ont été faites.

C'est un très important rappel au Règlement qu'on vient de faire à la Chambre. J'espère que les députés me donneront une journée ou deux pour approfondir la question. Je ferai ensuite part à la Chambre de ma décision et nous déterminerons ce qu'il faudra faire ensuite. Je préférerais qu'il en soit ainsi.

M. Milliken: Monsieur le Président, je veux répondre aux allégations du député de York—Sud—Weston, non que je cherche à défendre l'autre endroit mais parce qu'il est très important qu'il reconnaisse qu'il s'agit là d'une initiative ministérielle.

Ce projet de loi a été présenté par le gouvernement dans l'autre endroit. Il est appuyé dans cette Chambre par le ministre des Finances. Il a été examiné dans cette Chambre à l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé à un comité. Il sera examiné dans cette Chambre à l'étape de la troisième lecture. Il s'agit d'un projet de loi émanant du gouvernement. Il suit le même processus que n'importe quel autre projet de loi d'initiative ministérielle présenté dans cette Chambre.

Le Président: Je remercie les députés pour leurs interventions. Je m'informerai de la situation. Si les députés veulent bien me donner un peu de temps pour étudier la question, je ferai part de ma décision à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

• (1525)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre le 18^e rapport du Comité permanent des finances.

Ce rapport a trait au projet de loi C-9, dont il vient juste d'être fait mention à la Chambre. Les membres du comité l'ont adopté à l'unanimité hier.

Je tiens à remercier les députés de tous les partis qui faisaient partie du comité pour leur aide assidue.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 10^e rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui constitue le premier rapport du Sous-comité sur la sécurité nationale.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le comité a approuvé le premier rapport du Sous-comité sur la sécurité nationale concernant la sécurité des documents et du personnel.